

SOMMAIRE

1. Les chiffres clés de la rentrée

2. Premier bilan de l'orientation active

3. Une nouvelle licence évaluée

4. Les 5 dispositifs pédagogiques innovants choisis en priorité

5. Les 16 meilleurs projets de licence

6. De meilleures conditions d'étude au service de la réussite

7. De meilleures conditions de vie au service de la réussite

8. Les moyens 2008 mis au service de la réussite des étudiants

Les chiffres clés de la rentrée

Les effectifs par filières

Nombre d'étudiants en France à la rentrée 2007 : 2 228 188
Prévision 2008 : 2 213 057 (- 0,7%)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Universités (hors IUT)	1 352 000	1 326 000	1 286 500	1 266 000
- licence	799 000	772 000	741 000	724 000
- master	481 000	482 000	475 500	470 000
- doctorat	72 000	71 500	70 000	72 000
IUT (DUT)	112 500	114 000	116 500	115 500
CPGE	75 000	76 000	78 000	79 000
STS	239 000	237 000	239 500	238 000
Formations d'ingénieurs (hors universités)	64 000	71 500	74 500	75 500

Premier bilan de l'orientation active

1. La préinscription : une démarche généralisée et acceptée

La loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités prévoit que tout candidat en première année de licence (L1) sollicite une préinscription qui lui permet de bénéficier du dispositif d'information et d'orientation mis en place par l'établissement d'accueil, en concertation avec le lycée d'origine.

Cette préinscription s'effectue dans le cadre du « dossier unique », à travers le portail admission.postbac.fr. Cette plate-forme recense l'ensemble des formations offertes (L1, DUT, BTS, CPGE, formations d'ingénieur recrutant au niveau bac), recueille les vœux des élèves en leur demandant de les classer par ordre de préférence et leur propose une admission sur le meilleur choix possible.

Expérimenté avec succès par les académies de Nantes et de Poitiers pour l'ensemble des formations post-baccalauréat, le portail admission.postbac.fr a été mis en place pour la rentrée 2008 dans 24 académies (12 pour la totalité des formations offertes¹ ; 12 pour seulement une partie d'entre elles²).

Dans ces 24 académies, 424 000 candidats (**88% des bacheliers technologiques et généraux**) s'y sont inscrits et ont formulé 1 750 000 vœux, soit en moyenne 4 vœux par lycéen.

287 000 propositions d'admission ont été validées par les candidats :

- 134 200 en université (hors IUT)
- 73 000 en STS
- 42 000 en CPGE
- 28 000 en IUT
- 5 200 en formations d'ingénieurs recrutant au niveau bac
- 4 800 dans d'autres formations.

Pour la rentrée 2009, le portail admission post-bac sera généralisé aux 30 académies pour la totalité des formations relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi qu'aux BTS du ministère de l'Agriculture.

2. Focus sur l'attractivité des filières dans les 12 académies qui ont mis en œuvre le dossier unique pour toutes les formations

Vœux et admissions des bacheliers généraux

Filières	Vœux n°1	%	Oui définitifs	%
L1	48 862	41	64 764	59,8
IUT	30 936	26	15 768	14,6
STS	19 519	16,4	11 546	10,7
CPGE	16 042	13,5	13 081	12,1
Autres	3 660	3,1	3 117	2,9
Total	119 019	100	108 276	100

1. Aix-Marseille, Caen, Corse, La Réunion, Lille, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg

2. Amiens, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Grenoble, Limoges, Lyon, Orléans-Tours, Nice, Toulouse, Martinique, Guadeloupe, Guyane

Vœux et admissions des bacheliers technologiques

Filières	Vœux n°1	%	Oui définitifs	%
L1	5 919	10,5	11 473	29
IUT	11 219	19,9	5 502	13,9
STS	36 680	65,2	21 343	53,9
CPGE	1 067	1,9	698	1,8
Autres	1 389	2,5	597	1,5
Total	56 274	100	39 613	100

Vœux et admissions des bacheliers professionnels

Filières	Vœux n°1	%	Oui définitifs	%
L1	940	5,5	1 986	23
IUT	874	5,1	278	3,2
STS	14 893	87,1	6 341	73,3
CPGE	-	-	-	-
Autres	383	2,2	41	0,5
Total	17 090	100	8 646	100

3. Les universités et l'orientation active

L'orientation active constitue le premier volet du "Plan Réussite en Licence".

Il s'agit pour les universités :

- de donner aux élèves de terminale une information complète sur les filières de formation et leurs perspectives d'insertion professionnelle
- de leur faire des recommandations afin qu'ils puissent préparer leur inscription dans un établissement d'enseignement supérieur à la lumière d'une analyse objective, éclairée et réellement accompagnée.

La circulaire du 21 décembre 2007 a invité les universités, sur la base d'un dossier¹ présenté par chaque élève de classe terminale, à indiquer à ce dernier s'il était encouragé à s'inscrire dans la filière de son choix ou s'il lui était, au contraire, recommandé d'infléchir ses vœux ou encore de s'orienter dans une filière courte professionnalisée. Un entretien avec un enseignant de l'université pouvait lui être proposé.

Une enquête auprès des universités a permis de réaliser un bilan d'étape. 73 universités ont transmis un bilan de leur action. Les données qui suivent constituent donc un échantillon représentatif qui sera affiné au plus tard en octobre dès que les établissements auront renseigné les indicateurs de performance.

Les universités à la rencontre de leurs futurs étudiants

La première estimation de la participation fait apparaître qu'environ 31% des lycéens qui se sont préinscrits ont pu bénéficier d'un avis et d'un conseil d'orientation.

1. Ce dossier comprend des éléments tels que les notes et appréciations des trimestres de l'année de première et du premier trimestre de terminale ainsi que le projet professionnel de l'intéressé

Les filles demandent davantage de conseils

- 63 % des avis et conseils ont été demandés par des filles
- 37% par des garçons.

Les futurs bacheliers généraux, les plus demandeurs de conseils

Les lycéens, qui se sont le plus impliqués, sont ceux préparant un baccalauréat de la série générale pour 88%, avec une prédominance de la série S (près de 52%), les lycéens préparant un baccalauréat technologique pour 11% et 1% pour les lycéens préparant un baccalauréat professionnel.

Les futurs bacheliers technologiques et professionnels moins demandeurs de conseils

La proposition d'entretien était destinée à identifier et à informer les publics « à risque », dont le profil semblait inadapté aux études envisagées. On peut émettre l'hypothèse que la faible participation de ces bacheliers à la démarche signifie que l'inscription à l'université pour ces lycéens correspond à une solution de dernière minute, dès lors que l'admission en IUT ou STS leur a été refusée.

Les recommandations des universités : une démarche de responsabilisation

L'analyse des recommandations, qui s'appuie sur les données transmises par les universités, fait apparaître que :

- 61% des lycéens ont reçu un avis favorable à leur projet de formation,
- 25% des lycéens ont été invités à infléchir leurs vœux,
- 14% à s'inscrire dans d'autres filières,
- 4 300 entretiens ont été proposés.

1. Sur la base d'un cahier des charges...

Le nouveau cahier des charges de la licence constitue le socle de référence du Plan pluriannuel pour la réussite en licence. Il répond à deux objectifs :

- faire du cycle Licence un cursus de réussite ;
- rendre le diplôme doublement qualifiant, tant pour la poursuite d'études que pour l'insertion professionnelle.

Il est organisé autour de **six axes** principaux.

1 - L'orientation des étudiants

Une mauvaise orientation est le plus souvent génératrice d'une très large part des échecs. La mise en place d'un dispositif d'orientation active en amont du classement définitif des vœux des candidats pour l'entrée dans les différentes filières de l'enseignement supérieur permet d'apporter aux élèves les informations et les conseils propres à les engager dans un parcours de réussite.

2 - Les dispositifs d'accueil pour une meilleure transition entre le lycée et l'université

La diversité des étudiants appelle la mise en œuvre de dispositifs d'accueil permettant de les aider à se repérer dans un environnement complexe qu'ils ne connaissent pas encore, de formuler un premier diagnostic sur leur acquis et de les faire bénéficier, le cas échéant, d'enseignements de mise à niveau.

3- Le renforcement de l'encadrement pédagogique

La formation en licence se caractérise par un niveau d'encadrement pédagogique sensiblement plus faible que celui observé dans les autres filières de l'enseignement supérieur (classes préparatoires, sections de technicien supérieur, instituts universitaires de technologie). Une amélioration de la réussite nécessite, autour d'équipes pédagogiques homogènes et permanentes, un accompagnement plus individualisé des étudiants et de leur travail personnel, le développement des groupes de petites tailles ainsi que l'accroissement des horaires.

4 - Le repérage des étudiants en difficulté et les actions de soutien

Les étudiants en difficulté doivent être repérés de façon précoce, grâce notamment au suivi effectué par des enseignants référents ainsi qu'à un contrôle continu et régulier des acquisitions. Ils doivent bénéficier d'actions de remédiation, sous la forme de modules de soutien ou par l'intermédiaire du tutorat.

5 - La spécialisation progressive et les possibilités de réorientation

La spécialisation progressive dans les cursus qui est au cœur de l'architecture licence, master, doctorat (LMD) constitue un facteur important de diminution des taux d'échec, en ce qu'elle permet à l'étudiant, à partir d'un socle pluridisciplinaire assez large en première année (L1), de choisir sa mention de licence après s'être familiarisé avec le domaine d'études choisi et avoir pris la mesure de ses capacités. Elle facilite, en outre, les réorientations au long du cursus en limitant les retours en arrière.

6 - La professionnalisation

Une licence doublement qualifiante permet à la fois l'acquisition de connaissances et de compétences et doit s'ouvrir sur les champs professionnels associés. A ce titre, elle doit intégrer un module « projet personnel et professionnel » de l'étudiant (PPP) et comporter des unités d'enseignement professionnalisantes. La maîtrise de compétences transversales, en particulier en langues vivantes étrangères et pour le maniement des outils bureautiques courant est indispensable.

2. ...grâce à des indicateurs

Les Plans Licence des établissements ont été analysés à la lumière des **20 critères** suivants :

Accueil des nouveaux étudiants

- orientation active
- dispositif d'accueil
- mise à niveau
- unité d'enseignement de méthodologie du travail universitaire

Renforcement de l'encadrement pédagogique

- enseignants référents
- soutien aux étudiants en difficulté
- augmentation des horaires
- diversification des méthodes pédagogiques (contrôle continu, petits groupes, etc.)

Spécialisation progressive/réorientation

- première année (L1) pluridisciplinaire
- réorientation en L1
- passerelles
- parcours amont à la licence professionnelle

Professionnalisation

- projet personnel et professionnel
- unités d'enseignement de professionnalisation
- stages
- langues vivantes étrangères
- bureautique
- conseils de perfectionnement
- inscriptions au répertoire national des certifications professionnelles

Mise en place par l'université d'un suivi de la mise en œuvre du Plan Licence

Les 5 dispositifs pédagogiques innovants choisis en priorité

Dans le cadre du déploiement du Plan pluriannuel pour la réussite en licence par les établissements, 5 dispositifs ont été plébiscités :

1. L'orientation active

L'université de **Poitiers** a ainsi reçu 8 345 dossiers qui ont donné lieu à un avis ou un conseil d'orientation. Celle de **Tours** en a traité 4 000 pour 4 800 entrants. L'université de Dijon développe fortement le dispositif, de même que les 4 universités de l'académie de Rennes, à travers le « dossier diagnostic universitaire ».

2. L'accueil et la mise à niveau des nouveaux étudiants

L'université **Nancy 1** organise, durant la semaine qui précède le début des cours et avec le concours d'étudiants tuteurs, un ensemble d'activités pour une bonne intégration des nouveaux bacheliers à la vie universitaire : accompagnement dans le choix des enseignements, construction de l'emploi du temps, inscriptions pédagogiques, connaissance du campus et des services internes (bibliothèque, activités sportives) et externes (Crous), appropriation de l'environnement numérique de travail. Suivant les secteurs disciplinaires, les étudiants peuvent se voir proposer un bilan de compétences qui peut justifier un enseignement de remise à niveau.

L'université d'**Aix-Marseille 3** met en œuvre une « semaine d'orientation sur site » et celle de **Paris 12** une semaine d'accueil au cours de laquelle des étudiants tuteurs engagent des actions de parrainage qui se prolongeront sur l'année. L'université de **Reims** organise 2 semaines d'adaptation destinées notamment aux bacheliers technologiques. A l'occasion de la rentrée, l'université d'**Aix-Marseille 3** effectue des tests pour repérer les points forts et les points faibles des étudiants en vue d'adapter sa pédagogie en conséquence et de prévoir les mises à niveau éventuellement nécessaires.

3. Les enseignants référents

L'université de **Metz** généralise le dispositif des enseignants référents déjà expérimenté en 2007-2008 dans une UFR. Chaque étudiant, plus particulièrement en L1, pourra bénéficier de plusieurs entretiens au cours du premier semestre. Au début du second, l'entretien permettra de faire un bilan précis et d'envisager le type de poursuite d'études le plus approprié.

L'université de **Bordeaux 1** prévoit un enseignant référent pour 5 à 10 étudiants de première année, de même que celles de **Brest** et de **Chambéry**. A l'université de **La Rochelle**, un enseignant référent sera responsable de 20 à 25 étudiants et encadrera 4 à 5 étudiants avancés assurant le parrainage d'étudiants débutants.

4. L'augmentation des horaires et la réduction de la taille des groupes de travaux dirigés

L'université de **La Rochelle** augmente les horaires de la licence au bénéfice de la méthodologie du travail universitaire et de la pratique des langues. Les effectifs de travaux dirigés sont réduits au premier semestre et passent de 35/40 étudiants à 24.

De nombreux établissements (**Angers, Besançon, Montpellier 1, Paris 12**) conjuguent l'accroissement des horaires d'enseignement et la réduction de la taille des groupes.

L'université **Nancy 2** a décidé qu'aucune maquette de licence ne représenterait un volume horaire inférieur à 500 heures par an.

5. Le repérage et le soutien aux étudiants en difficulté

L'université **Grenoble 1** propose à la rentrée un test de détection précoce à tous les étudiants de première année. Les 20% d'entre eux les plus en difficulté seront pris en charge par des tuteurs, étudiants de troisième année, qui leur apporteront une aide méthodologique. A l'issue des premiers contrôles, ce tutorat se transformera en un tutorat disciplinaire assuré cette fois par des étudiants de master. En cas d'échec à l'issue des examens du semestre 1, un semestre de rattrapage sera proposé.

Dans le cadre du « contrat de réussite » proposé par l'université d'**Aix-Marseille 1**, les étudiants en difficulté se verront proposer un enseignement d'adaptation de 25 heures, complété le cas échéant par 25 heures de soutien disciplinaire. L'université de **Besançon** prévoit de rémunérer des répétiteurs doctorants pour encadrer des petits groupes de 10 étudiants au maximum. L'université du **Havre** assure un suivi individualisé des étudiants en situation difficile et celle de **Limoges** met en place à leur intention un tutorat obligatoire.

Sur la base des critères rappelés ci-dessus, plusieurs établissements se sont signalés par l'élaboration d'une offre de formation en licence particulièrement aboutie :

Aix-Marseille 1 propose un contrat de réussite aux étudiants en difficulté et renforce la professionnalisation du cursus.

Aix-Marseille 2 met en place en début d'année une évaluation des points forts et des points faibles des nouveaux étudiants et les accompagne en diversifiant les méthodes pédagogiques.

Aix-Marseille 3 procède à la désignation d'enseignants référents et de tuteurs et facilite, par la constitution de passerelles, les réorientations.

Bordeaux 1 assure un suivi rapproché des étudiants de première année, augmente les horaires d'enseignement et met l'accent sur le contrôle continu.

Dijon développe la pluridisciplinarité et la professionnalisation des cursus.

Grenoble 1 met en place une détection précoce des étudiants potentiellement fragiles et réduit au premier semestre la part des cours magistraux au bénéfice des travaux dirigés.

La Rochelle conjugue une augmentation des volumes d'enseignement avec un allègement des effectifs des groupes de travaux dirigés.

Le Havre privilégie le suivi personnalisé des étudiants et la professionnalisation.

Lille 1 ménage une spécialisation progressive dans les études et professionnalise ses formations par le module « projet personnel et professionnel », le développement des stages et l'acquisition de compétences transversales (langues étrangères ; informatique).

Metz généralise le dispositif des enseignants référents, accroît les horaires d'enseignement et développe le travail en petit groupe.

Nancy 1 renforce l'encadrement pédagogique par des enseignants référents et des tuteurs et professionnalise les parcours.

Paris 6 développe des méthodes propres à favoriser une acquisition autonome des savoirs.

Paris 12 consolide les dispositifs d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants ; les horaires d'enseignement sont augmentés et le contrôle continu est généralisé en début de cursus.

Pau accompagne la mise en œuvre de son programme de rénovation de la licence d'une démarche « qualité ».

Poitiers rénove les cursus licence dans toutes leurs dimensions : orientation et réorientation, suivi pédagogique rapproché, professionnalisation.

Toulouse 2 met en œuvre un « dispositif d'accompagnement et d'aménagement pédagogique » qui permet un suivi personnalisé des étudiants.

Rentrée 2008 : de meilleures conditions d'étude au service de la réussite

1. Des bibliothèques plus accessibles

→ De nouvelles surfaces ouvertes dans le cadre du Plan « réussir en Licence »

Dans le cadre du Plan « réussir en Licence », l'État a consacré en 2008, 1,3 M€ correspondant à 52 contrats pour accompagner l'ouverture de nouvelles surfaces en bibliothèque universitaire. Ces moyens auront permis de prendre en compte également les besoins des universités ayant augmenté les surfaces de bibliothèque dès 2006.

Au cours de l'année universitaire 2007-2008, près de 23 000 m² supplémentaires ont été ouvertes. La plus importante réalisation (10 000 m²) est celle de la bibliothèque de l'université de Paris 7, dans les Grands Moulins, emblématique du nouveau départ de l'université sur le site Paris Rive gauche.

En région, à l'occasion de l'installation de l'université de Haute-Alsace dans une ancienne fonderie du centre ville de Mulhouse, une bibliothèque de 3 000 m² a été ouverte, et l'université de Nantes a vu l'achèvement de la deuxième tranche de construction de la bibliothèque de Droit-science économiques qui totalise maintenant plus de 6 500 m².

Sur le territoire de Nouvelle-Calédonie, dans le cadre de la première tranche d'extension du Campus universitaire de Nouméa, a été mise en service une bibliothèque de 2 500 m².

Pour l'année 2008-2009, environ 20 000 m² de bibliothèque seront mis en service. A l'université de Saint-Etienne et à celle de Toulouse 3, les extensions nouvellement construites permettront de commencer les travaux de rénovation dans les parties anciennes.

Le bâtiment neuf le plus significatif sera celui de l'université de Bretagne Occidentale à Brest pour les Lettres et Sciences sociales (5 100 m²).

→ Quelques grandes bibliothèques emblématiques et modernisées

La Bibliothèque Sainte-Barbe, installée dans les bâtiments réhabilités de l'ancien collège, ouvrira en janvier 2009 et offrira aux étudiants de niveau L en Lettres, Sciences humaines et sociales, Droit et Economie-Gestion, 120 000 documents en libre-accès dans environ 6 000 m² au cœur du Quartier latin.

Pour les prochaines années les projets marquants sont, d'une part la création, à Paris, de la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC), dont l'ouverture est prévue en 2011, et d'autre part la réhabilitation et la mise en sécurité de deux bibliothèques prestigieuses : la Bibliothèque de la Sorbonne et la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg (BNUS).

2. Des horaires allongés grâce au Plan « réussir en Licence »

Dans le cadre du Plan « réussir en Licence », une enveloppe de 1,6 M € a été spécifiquement consacrée, en 2008, à l'extension des horaires d'ouverture dans les bibliothèques universitaires.

L'augmentation des horaires d'ouverture participe en effet pleinement à l'amélioration des conditions de réussite des étudiants de premier cycle, d'une part en améliorant l'accessibilité des ressources documentaires indispensables à leurs besoins, d'autre part en leur offrant par le biais des contrats de moniteur étudiant la possibilité d'une rémunération de nature à faciliter la poursuite de leurs études.

→ Dès cette rentrée, plus de la moitié des universités augmentent leurs horaires de bibliothèque

45 établissements, soit plus de la moitié des universités françaises, ont bénéficié de crédits pour financer les extensions d'horaires de leurs bibliothèques, soit à l'occasion du renouvellement des contrats quadriennaux, soit en répondant à l'appel d'offres lancé par le ministère le 9 mai dernier. Les projets présentés visent des objectifs variés : réduction du nombre de jours de fermeture dans l'année (Bibliothèque interuniversitaire de médecine à Paris) ; prolongation de l'ouverture en soirée, voire en nocturne (Angers, Brest, Lyon 1, Montpellier, Nantes, Paris 3, Rennes 1, Université technologique de Troyes) ; ouverture le samedi (Amiens, Évry, Orléans, Paris 6, Poitiers). À l'université de Paris 13, une collaboration novatrice avec la médiathèque de la Cité des sciences et de l'industrie sera mise en œuvre pour permettre aux étudiants d'avoir accès à une partie des fonds le dimanche.

→ Un objectif de 65 heures pour 2011

Au total, plus de 100 000 heures de travail étudiant ont ainsi été financées. Ces mesures permettront aux étudiants de bénéficier à partir de la rentrée 2008-2009 d'une augmentation globale d'environ 650 heures hebdomadaires, cumulées sur près de 90 bibliothèques de métropole et des DOM-TOM. Des résultats particulièrement encourageants devraient être enregistrés sur 39 bibliothèques majeures du territoire national qui atteindront ou dépasseront, grâce aux moyens accordés, la barre des 60 heures d'ouverture. Sur ces 39 bibliothèques, 13 vont déjà dépasser l'objectif de 65 heures hebdomadaires fixé au niveau national pour 2011 par la Ministre, lors de son discours d'inauguration de la bibliothèque des Grands Moulins le 5 juin dernier. Parmi celles-ci, on trouve notamment la bibliothèque du Pôle européen de gestion et d'économie du SICD de Strasbourg (80 h), la bibliothèque interuniversitaire de Bordeaux (81 h) et la bibliothèque de médecine de l'université de Montpellier sur le site de Nîmes (82 h 30)

Rentrée 2008 : de meilleures conditions de vie au service de la réussite

1. Un dispositif d'aides social, plus ouvert et plus juste

La réforme globale des aides directes aux étudiants, appliquée à compter de la rentrée universitaire 2008 instaure un système d'aides plus simple et plus lisible qui s'articule autour de trois types d'aides :

→ **des critères plus simples pour les bourses sur critères sociaux**, dont le montant dépend désormais de seulement trois éléments : le revenu du foyer fiscal auquel est rattaché l'étudiant, le nombre d'enfants à charge de ce foyer et l'éloignement entre le domicile de la famille et le lieu d'études de l'étudiant.

→ **un nouveau fonds national d'aide d'urgence** destiné à apporter une aide adaptée aux étudiants qui rencontrent des difficultés auxquelles ne peut répondre le système des bourses sur critères sociaux. Ce fonds unique obéit à des critères d'attribution fixés au niveau national et donc communs à l'ensemble du territoire (par exemple, un étudiant dont les parents perdent brutalement leur emploi, un adulte en situation de reprise d'études ou un étudiant en rupture avec sa famille et devant s'assumer seul). L'aide sera attribuée dans chaque académie par une commission présidée par le directeur du CROUS.

→ **un accès facilité à l'emprunt** : l'ensemble des étudiants, boursiers ou non, pourra bénéficier, sans caution parentale ou d'un tiers, de prêts à remboursement différé (total ou partiel au choix de l'étudiant). Ces prêts pourront atteindre 15 000 € par étudiant. Le risque de défaillance sera garanti par l'Etat.

2. Une reconnaissance du mérite tout au long des études supérieures et un soutien accru à la mobilité internationale

Les étudiants boursiers sur critères sociaux ainsi que les étudiants non éligibles à une bourse, mais dont le foyer fiscal n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu, pourront désormais bénéficier d'aides au mérite et à la mobilité internationale :

→ **l'aide au mérite**, d'un montant de 200 € par mois, est attribuée à deux types d'étudiants :

- les lycéens ayant obtenu une mention « très bien » au baccalauréat. Ils bénéficient de cette aide, pour toute la durée de leur licence,
- les « lauréats étudiants », identifiés par les universités comme appartenant aux meilleurs licenciés. L'aide leur est versée tout au long du master.

Les anciennes bourses de mérite récompensaient, pour toute la durée de leurs études, les seuls étudiants ayant obtenu une mention « très bien » au baccalauréat et inscrits dans des filières très sélectives. Le nouveau dispositif vise, quant à lui, à aider les élèves -quelle que soit la filière d'étude choisie- qui se révèlent au cours de leurs études supérieures. Cette mesure a, dès janvier 2008, été appliquée à titre expérimental aux meilleurs étudiants boursiers ayant obtenu leur licence en 2007. Elle est généralisée à l'ensemble des étudiants éligibles à compter de la rentrée 2008 pour concerner à terme près de 30 000 étudiants.

→ **l'aide à la mobilité internationale**, d'un montant de 400 € par mois, permet à l'étudiant qui suit une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échange ou qui effectue un stage international de faire face aux frais de son séjour compris entre deux et neuf mois. L'objectif est de faire en sorte que tout étudiant puisse, dans le cadre du système Licence-Master-Doctorat (L.M.D.), effectuer une partie de ses études à l'étranger. Cette mesure concerne 30 000 étudiants, soit un doublement du nombre actuel des bénéficiaires des bourses de mobilité auxquelles ces nouvelles aides se substituent.

3. Des bourses revalorisées au bénéfice d'un plus grand nombre d'étudiants

Le système des aides aux étudiants est rendu **plus juste** par **une augmentation du montant des aides accordées** et **leur extension aux classes moyennes** :

→ **le niveau des aides est sensiblement réévalué** : de façon à prendre en compte la hausse du coût de la vie, le montant des bourses a été augmenté de 2,5%. En outre, un effort particulier a été réalisé en faveur des 100 000 étudiants les plus défavorisés pour lesquels le montant de la bourse a connu, du fait de la création d'un 6^e échelon, une augmentation de 10% par rapport à 2007.

→ **les bourses sont étendues aux classes moyennes** : la réforme va permettre d'accroître de 10% le nombre des étudiants boursiers, grâce à une revalorisation de 3,2% des plafonds de ressources. De plus, les enfants des familles non imposables sur le revenu qui ne percevaient pas de bourse sur critères sociaux vont désormais pouvoir bénéficier des nouvelles aides au mérite et à la mobilité internationale (dispositif « Sésame »).

4. L'amélioration du logement étudiant : une priorité gouvernementale

La question du logement est au premier rang des préoccupations des étudiants. La politique menée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche vise à développer l'offre de logement offerte par le réseau des œuvres universitaires (CROUS), diversifier les solutions d'hébergement, mobiliser quand cela est possible le foncier disponible et enfin améliorer les conditions d'accès au logement pour tous les étudiants.

Le programme de réhabilitation et de développement du parc des logements étudiants s'est poursuivi et amplifié

→ **De nouvelles chambres offertes aux étudiants**

Le parc immobilier des CROUS offre à ce jour plus de 157 000 places dans 600 résidences universitaires.

A la rentrée 2008, ce sont 5 500 chambres supplémentaires qui auront été réhabilitées et 3 300 places nouvelles livrées dans le parc immobilier géré par les CROUS, l'objectif étant de parvenir rapidement à un rythme annuel de 7 000 réhabilitations et de 5 000 constructions.

→ Des bâtiments réhabilités

Parallèlement à l'accroissement du nombre de places construites, qui a été multiplié par 3 en 2008, un effort sans précédent a été engagé en faveur de la réhabilitation et la rénovation des bâtiments grâce à une augmentation, dans le cadre du budget 2008, de la dotation d'investissement du CNOUS de 16 M€ supplémentaires.

→ De nouvelles perspectives de développement

Enfin, dans le cadre de la réforme des armées engagée par le ministère de la Défense, sont étudiées avec ce ministère les possibilités de mobiliser sur le territoire national, ses emprises libérées afin de les consacrer à la construction de logements étudiants supplémentaires.

Des solutions innovantes pour répondre aux besoins des étudiants

Pour répondre aux difficultés de logement et à la variété des souhaits exprimés par les étudiants, les ministres chargées de l'enseignement supérieur et du logement se sont engagées à leur proposer des solutions innovantes d'hébergement. Ainsi la colocation, modalité faiblement utilisée en France (6% des étudiants) contrairement à l'Allemagne où elle est couramment pratiquée, ainsi que le recours à l'hébergement intergénérationnel seront développés. Des mesures législatives ouvrant ces possibilités dans le parc public seront ainsi proposées au Parlement à l'automne.

Une politique de « logement en ville » sera également favorisée. A cette fin, les CROUS mènent une politique active de recensement et de développement de l'offre privée en facilitant le rapprochement de l'offre des bailleurs et les demandes des étudiants. En deux ans les CROUS ont porté de 30 000 à 50 000 le nombre d'offres privées qu'ils proposent aux étudiants.

Un accès facilité au logement pour tous

Plusieurs axes sont privilégiés :

→ **l'accès à l'information** : pour faciliter les démarches des étudiants dans le domaine du logement, un portail web dédié au logement des étudiants est mis en place par le CNOUS.

→ **le dépôt de garantie** a été ramené de 2 mois à 1 mois de loyer. Son paiement peut être étalé sur la durée du bail.

Livraison de 5 501 logements réhabilités et de 3 302 logements neufs à la rentrée 2008



Source : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

La loi de finances pour 2008 a fait de la réussite des étudiants un axe fort. Les moyens qui y ont été alloués permettent de développer les priorités suivantes :

1. Assurer l'égalité des chances en améliorant les conditions de vie et d'étude

■ Une réforme du système de bourses financée à hauteur de 100 M€ pour l'année universitaire 2008-2009

→ Un système simple, lisible et qui s'adresse à tous les étudiants

- une réforme profonde des bourses sur critères sociaux
- un fonds d'aide d'urgence
- un accès facilité à l'emprunt

→ Un système plus juste

- augmentation du pouvoir d'achat des étudiants de 2,5% à la rentrée 2007 et création d'un 6^e échelon de bourse pour les 100 000 étudiants les plus défavorisés
- extension des bourses aux classes moyennes : + 10% d'étudiants boursiers et création d'un dispositif « Sésame » qui ouvre aux étudiants des familles non imposables un droit aux bourses de mobilité et de mérite
- doublement du nombre de bourses à la mobilité et au mérite (60 000)

■ Une prise en compte des besoins spécifiques des étudiants

- Amélioration de l'hébergement des étudiants :
+ 6 100 chambres réhabilitées et + 3 300 logements neufs
- Accessibilité et équipement des locaux universitaires pour les personnes handicapées : + 15 M€
- Médecine préventive : + 2 M€
- Renforcement des moyens du réseau des œuvres : + 3,7 M€

2. Mobiliser des moyens pour lutter contre l'échec et favoriser la réussite

- Le plan « réussir en licence » a été lancé avec 35 M€ en 2008, auxquels s'ajoutent 2 M€ pour rétribuer l'investissement des référents pédagogiques
- L'engagement de l'Etat sur le chantier « réussir en licence » est pluriannuel : au total, ce seront 730 M€ d'effort cumulé sur 2008-2012 consacrés à la rénovation de la licence

3. Encourager les initiatives des étudiants : + 45 M€

- Encourager le travail étudiant par exonération de l'impôt sur le revenu des salaires perçus : + 40 M€
- Exonération de charges pour les jeunes entreprises universitaires créées par des étudiants ou des personnels de l'enseignement supérieur : + 5 M€